

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-358

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction des sécurités

27-2023-11-24-00002 - Arrêté n° D3 SIDPC 23 26 portant approbation du Dispositif spécifique ORSEC annexe « distribution des comprimés d IODE » dans le département de l'Eure (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2023-11-24-00002

Arrêté n° D3 SIDPC 23 26 portant approbation
du Dispositif spécifique ORSEC annexe
« distribution des comprimés d IODE » dans le
département de l'Eure



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° D3 SIDPC 23 26 portant approbation du Dispositif spécifique ORSEC – annexe « distribution des comprimés d'IODE » dans le département de l'Eure

VU :

- le code de la Santé publique et notamment ses articles L.3135-4, D.3135-1, R.1333-81 à R.1333-89 et R.5124-45 ; ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- le code de la sécurité intérieure, notamment le livre VII, titre IV ;
- la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur ;
- le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
- le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure;
- le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC;
- le décret n° 2007-1273 du 27 août 2007 pris pour l'application de la loi n° 2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur ;
- le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret n°2016-1016 du 25 juillet 2016 fixant les conditions de distribution des produits de santé issus des stocks de l'État en cas d'accident nucléaire ou d'acte terroriste ;
- le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de monsieur Simon BABRE, préfet de l'Eure ;
- l'arrêté du 20 novembre 2009 portant homologation de la décision n° 2009-DC-0153 de l'Autorité de Sûreté Nucléaire du 18 août 2009 relative aux niveaux d'intervention en situation d'urgence radiologique ;
- la circulaire NOR IOCE 0915370C du 27 mai 2009 relative aux modalités de mise en œuvre des campagnes de distribution d'iode dans les périmètres PPI ;
- la circulaire DGS/DUS/DSC/2011/64 du 11 juillet 2011 relative à la mise en œuvre du dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors des zones couvertes par un plan particulier d'intervention ;

- l'avis du 6 juillet 2021 du Haut Conseil de la Santé Publiques relatif à l'actualisation des recommandations concernant la protection des populations par l'iode stable en cas d'accident nucléaire ;

CONSIDÉRANT :

que le plan de stockage et de distribution des comprimés d'iodure de potassium hors des zones couvertes par un plan particulier d'intervention implique la distribution de ces comprimés qui ne requiert pas une prescription médicale, en cas d'accident nucléaire, à partir de lieux spécifiques de distribution ;

qu'il convient de permettre aux personnes, qui n'exercent pas la profession de pharmacien, de procéder à la distribution de comprimés d'iode à la population,

la nécessité de prendre les mesures adaptées et urgentes à la protection de la population ou à la prise en charge des victimes contre la menace sanitaire grave que constitue un accident nucléaire ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'annexe ORSEC - IODE - du département de l'Eure jointe au présent arrêté est approuvée et entre en vigueur à compter de ce jour.

Article 2: Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, Messieurs les sous-préfets, Madame la directrice de l'Agence de Verneuil sur Avre - CERP de Rouen, Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Haute Normandie, M. le commandant du groupement de gendarmerie de l'Eure, Monsieur le directeur de la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Eure, Monsieur le directeur départemental du Service Départemental Incendie et Secours de l'Eure, Mesdames et messieurs les présidents d'Établissement Public de coopération Intercommunal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Évreux, le 24 NOV. 2023

Le préfet

Simon BABRE